

La Voix des Francs Catholiques



SAINTE GENEVIÈVE, PATRONNE DE PARIS

Numéro 20
avril 2011

Gesta Dei per francos

ÉDITORIAL

Ce numéro paraît avec un peu de retard. En effet nous avons été retardés par l'attaque en référé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X contre notre maison d'édition pour nous empêcher de publier les *Sermons de Mgr Lefebvre*. Nous publions ci-dessous les communiqués que nous avons transmis par email à tous nos correspondants, afin d'en laisser une trace imprimée, qui pourra peut-être servir plus tard aux historiens qui se pencheront sur notre époque.

Vous trouverez dans ce numéro la première partie de l'étude très importante de Claudio Jannet sur les précurseurs de la Franc-Maçonnerie, une véritable remontée aux sources de cette organisation maléfique que nous combattons de toutes nos forces.

Un deuxième article d'Ernest Larisse expose un cas concret, qui montre bien la réalité de l'implantation maçonnique à tous les niveaux.

Enfin nous publions le droit de réponse de l'abbé Rioux en ce qui concerne la critique que nous avons faite de son livre *Jeanne d'Arc, Histoire d'une âme*, et nous y apportons des explications complémentaires avec l'aide d'un spécialiste de l'histoire et de la mission de Sainte Jeanne d'Arc.

COMMUNIQUÉ DES EDITIONS SAINT-REMI

Le 23 mars nous avons annoncé la publication des ***Sermons de Mgr Lefebvre*** de 1971 à 1991. Le 29 mars à 17H30, sans aucun avertissement préalable, nous avons reçu une assignation en référé pour le 31 mars, devant le tribunal de Paris par l'association Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X, pour tenter de nous interdire la publication des dits *Sermons*. Nous attendons le délibéré du jugement mercredi prochain.

Nous avons eu l'initiative de publier **les 219 Sermons de Mgr Lefebvre dans leur intégralité** à l'occasion du 25 mars 2011 pour les 20 ans de son rappel à Dieu, dans

l'intention non seulement d'honorer sa mémoire, mais aussi de livrer aux fidèles, aux prêtres, aux jeunes générations, aux historiens et aux chercheurs un document objectif, sans coupure ni censure, qui dévoile la pensée exacte du prélat, son évolution, ses rétractations et ses affirmations au cours de ses 20 dernières années. Nous souhaitons aussi propager d'excellents sermons pour le plus grand bien des âmes.

De ce fait nous nous sommes naturellement tournés vers le frère et la sœur de Mgr Lefebvre, pour leur parler de ce projet et nous avons obtenu immédiatement leur approbation écrite chaleureuse.

Jamais en 20 ans la FSSPX n'avait pris la peine faire connaître ces sermons. Aussi, compte tenu du fait que les quelques uns qu'elle a publiés jusque-là étaient, pour certains d'entre eux, amputés des passages gênants, sans parler de ceux qu'elle s'est refusée de diffuser car exprimant des positions à l'opposé de celles défendues aujourd'hui par la FSSPX de Mgr Fellay, nous n'avions pas à en faire part à ceux qui, publiquement, trahissent le combat de Mgr Lefebvre sur deux points :

- L'abandon de la dénonciation de l'église conciliaire comme étant « une loge maçonnique » (cf Mgr Lefebvre).

- L'abandon de la question doctrinale relative à l'impossibilité théologique qu'un hérétique soit légitimement le Pape.

Écoutez Mgr Lefebvre lui-même sur ces deux points (en 1976) : [ici figurait un lien internet vers *Youtube* permettant d'écouter la conférence de Mgr Lefebvre aux Associations St Pie V – St Pie X en février 1976, et nous ajoutions : dépêchez-vous avant que cet extrait ne soit supprimé par une action de la FSSPX !] VERBATIM EN ANNEXE.

Et en 1986 au sermon de Pâques, de dire :

« Quelle conclusion devons-nous tirer, peut-être dans quelques mois, devant ces actes répétés de communication à des faux cultes ? Je ne sais pas. Je me le demande. Mais il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape.

*Car il semble à première vue — je ne veux pas encore le dire d'une manière solennelle et formelle — mais il semble à première vue — **qu'il soit impossible qu'un pape soit hérétique publiquement et formellement.***

Notre Seigneur lui a promis (au successeur de Pierre) d'être avec lui, de garder sa foi, de le garder dans la foi. Comment celui auquel Notre Seigneur a promis de le garder dans la foi définitivement et sans qu'il puisse errer dans la foi, peut-il en même temps être hérétique publiquement et quasi apostasier ?

Voici un problème qui vous concerne tous, qui ne concerne pas moi seulement. »

La publication des sermons de Mgr Lefebvre nous a valu un vaste mouvement de sympathie de la part de nombreux fidèles, d'où la rage de la FSSPX, qui s'est empressée de faire pression auprès du frère et de la sœur de Mgr Lefebvre pour qu'ils se rétractent, et de nous assigner en référé devant le tribunal.

Ils ont osé écrire :

Il semble clair que Monsieur Joseph Lefebvre et Madame Marie-Thérèse Toulemonde, tous deux âgés de plus de 90 ans (Mme Toulemonde en a 85 !), ont été abusés par l'Association Saint-Rémi...

Nous assurons que tout s'est passé dans la plus grande courtoisie, comprenant vraiment le bien que ces sermons pouvaient faire aux fidèles. Madame Toulemonde a pris trois

jours pour répondre, voulant prendre avis auprès de son fils.

Les arguments juridiques avancés par la FSSPX, l'ont été pour la forme. **Car le motif de fond de l'action de la FSSPX est son reniement non seulement du combat de Mgr Lefebvre mais aussi de l'enseignement de l'Église sur l'action judéo-maçonnique au sein de l'Église que nous nous efforçons de faire connaître à travers plusieurs de nos publications.** C'est d'ailleurs sur certaines d'entre elles dénonçant la « *judaisation de l'Église* », volontairement choisies pour orienter et influencer la décision de la Présidente du Tribunal, que l'avocat de la FSSPX, sous l'œil approbatif et complice de l'abbé Michel Frament (Econome du District) présent ce jour-là à l'audience, s'est appuyé avec perfidie pour présenter les Editions Saint Rémi comme développant des « *positions violemment opposées à celles de la FSSPX* » et pour affirmer que de tels écrits rendent « *inacceptable* » leur initiative de publier les sermons de Mgr Lefebvre. Comme si Mgr Lefebvre n'avait jamais dénoncé lui-même précisément cette influence judéo-maçonnique dans l'Église, notamment lors du concile Vatican II !

Extraits du livre *C'est moi l'accusé qui devrait vous juger* de Mgr Lefebvre, page 301 et 302 :

« On ne peut être juif et catholique à la fois. » (à propos du cardinal Lustiger)

« Les juifs sont les héritiers de ceux qui ont crucifié Notre Seigneur et ils s'en vantent, car pour eux, Notre Seigneur n'était pas le Messie. Ils l'attendent toujours. Etant les héritiers de ceux qui ont crucifié Notre Seigneur, ils sont donc essentiellement contre l'Église. » (p. 301).

« Les juifs ont toujours persécuté les catholiques et non l'inverse. »

« *Et quand il parle de 'minorité persécutée', le cardinal ne connaît pas très bien son histoire, parce que, qui sont ceux qui ont persécuté les chrétiens ? Ce sont les juifs. Les chrétiens n'ont pas persécuté les juifs. C'est tout le contraire (...).*

« ***Mais eux, dès qu'ils le pouvaient, travaillaient contre les catholiques, contre les chrétiens. Ils ont toujours œuvré contre l'Eglise. Ils n'ont jamais voulu se soumettre à aucune loi d'un Etat chrétien. Ils sont toujours demeurés en dehors et cela dans tous les domaines. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à mettre la main sur toutes les institutions financières tout en n'admettant pas les lois des pays dans lesquels ils vivent (...).***

« *Donc, il est évident que l'on ne peut pas s'entendre avec ces gens-là, ce n'est pas possible* » (p. 302).

Dans leur assignation, la FSSPX se sert et abuse d'un testament de Mgr Lefebvre destiné seulement à léguer ses biens propres (argent, effets personnels) pour l'étendre à de prétendus droits d'auteur qu'il n'a jamais revendiqués de son vivant et dont il ne fait nulle part mention. Ils se servent ainsi de subtilités et interprétations juridiques pour se dire les propriétaires d'un enseignement qui, selon les mots même de Mgr Lefebvre, ne lui appartenait pas, ne leur appartient donc pas en propre mais appartient à tous ! **Le but évident de la manœuvre étant d'en restreindre la diffusion comme ils l'ont fait depuis 20 ans, et de détourner la véritable pensée de Mgr Lefebvre.**

Le Saint Curé d'Ars ou ses successeurs seraient-ils allés faire un procès à celui qui aurait diffusé de manière intégrale et impartiale les sermons du saint ?

Honte à ces prêtres qui trahissent la pensée et le combat de leur fondateur ! Ils ont pactisé avec nos ennemis et sont prêts à nous attaquer violemment devant les tribunaux !

Nous faisons ici un appel à tous les amis des Éditions Saint-Remi. Pour faire face à cette attaque de la FSSPX, nous sommes obligés d'engager des sommes importantes (honoraires d'avocats) pour nous défendre, sans connaître l'issue de ce procès qui pourrait mettre en péril notre maison d'édition qui publie les meilleurs ouvrages de la Tradition et de la littérature catholique.

Pour nous aider deux moyens :

un don généreux : par carte sur notre site ou par chèque à
ESR - BP 80 - 33410 CADILLAC

ou achetez-nous des livres, garnissez vos bibliothèques des œuvres des meilleurs auteurs catholiques : Cardinal Pie, des Mgrs Gaume, Ségur, Delassus, des abbés Léman, des vies des Saints, des livres contre-révolutionnaires (Léon de Poncins, Carr, Lombard, Gougenot des Mousseaux, Nesta Webster, Maurice Pinay), etc... voyez notre catalogue et notre site : www.saint-remi.fr

Bruno Saglio

2ème Communiqué

Comme nous l'avions prédit dans notre communiqué ci-dessus, la FSSPX a fait interdire le lien que nous donnions sur *Youtube* pour écouter Mgr Lefebvre qui en 1976 dénonçait l'église conciliaire comme une loge maçonnique et l'impossibilité qu'un hérétique soit légitimement le Pape. Deux aspects de l'enseignement de Mgr Lefebvre qui sont battus en brèche depuis son décès en 1991, par les supérieurs de sa propre congrégation qu'il a fondée !

Lien pour télécharger la conférence de Mgr Lefebvre :
http://www.a-c-r-f.com/son/1976-02_Mgr-Lefebvre_Conference-aux-As.-St-Pie-V_sur-VII.mp3

Voici l'image qui apparaît sur le lien de Youtube :



Dans sa dernière conférence aux séminaristes d'Ecône, quelques semaines avant sa mort (11 février 1991), Mgr Lefebvre conclut :

*la situation dans l'Eglise est plus grave que s'il s'agissait de la perte de la foi. **C'EST LA MISE EN PLACE D'UNE AUTRE RELIGION, AVEC D'AUTRES PRINCIPES QUI NE SONT PAS CATHOLIQUES.***¹

Cette phrase est absolument remarquable ! En tout, toujours, il n'y a qu'une seule vérité. Elle est parfois difficile à découvrir. Dans cette crise unique, aux conséquences dramatiques pour les âmes, mais aussi pour les sociétés, pour les nations, pour l'Eglise, cette phrase explique tout, résume tout, résout tout. Prononcée à Ecône, devant les séminaristes, quelques semaines avant sa mort, elle est l'ultime enseignement de Mgr Lefebvre. Gardons-la bien gravée et méditons-la pour en tirer tout le profit : c'est la mise au pilon de l'hérésie de Vatican II.

¹ Mgr Tissier, *Marcel Lefebvre, une vie*, page 639.

3ème communiqué

Chers correspondants des Editions Saint-Remi,

Nous avons le regret de vous annoncer que nous sommes dans l'obligation de retirer de la vente *Les Sermons de Mgr Lefebvre*, suite à la décision du jugement en référé qui vient de nous être communiqué. La Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X qui nous a assigné à ce jugement en référé, a été reconnue par le juge comme "vraisemblablement" détentrice des droits d'auteur sur les sermons de Mgr Lefebvre.

Nous nous inclinons, et demandons maintenant à la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, de bien vouloir publier tous les Sermons de leur évêque fondateur dans leur intégralité, puisqu'elle en revendique les droits si rigoureusement.

Soulignons aussi, qu'il eût été plus conforme à l'enseignement de saint Paul, d'entamer avec nous une négociation amiable, plutôt que de nous assigner sous 48H00 en référé sans nous en avertir au préalable. En effet saint Paul ne nous dit-il pas : "Quand donc vous avez des différends pour les choses de cette vie, ce sont des gens dont l'Église ne fait aucun cas que vous prenez pour juges! [5] Je le dis à votre honte. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse prononcer entre ses frères. [6] Mais un frère plaide contre un frère, et cela devant des infidèles! [7] C'est déjà certes un défaut chez vous que d'avoir des procès les uns avec les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt quelque injustice? Pourquoi ne vous laissez-vous pas plutôt dépouiller? [8] Mais c'est vous qui commettez l'injustice et qui dépouillez, et c'est envers des frères que vous agissez de la sorte! [9] Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu?" I Cor. VI, 4 - 9.

Nous remercions Monsieur Joseph Lefebvre et Madame Toulemonde de nous avoir permis de faire connaître l'ensemble de ces sermons, complément indispensable de l'œuvre de leur frère. Nous n'oublierons jamais leur accueil courtois et enthousiaste.

Nous remercions chaleureusement tous les amis des Editions Saint-Remi qui nous ont manifesté leur soutien et leur aide par des appels, des mots de sympathie, des dons et des commandes des ouvrages de notre catalogue. Nous faisons dire une messe à leur intention et une autre à l'intention de ceux qui nous ont fait ce procès. Que Dieu leur pardonne.

Bruno Saglio

ATTESTATION DE M. L'ABBE GUEPIN

Abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

Nantes, le mardi 29 mars 2011

ÉDITIONS SAINT-RÉMY

Objet : Attestation

Cher Bruno,

Suite aux poursuites judiciaires menées à votre rencontre par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, ce serait lâcheté de ma part de garder le silence. Je me dois de défendre la vérité mise à mal par ceux qui vous attaquent et qui vous contestent le droit de diffuser les sermons publics de Mgr Lefebvre.

J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques. En effet de 1971 à 1977, m'avait été confiée la responsabilité des enregistrements de tous les sermons et conférences de Monseigneur pour les archives du séminaire ; et Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement.

Je voulais vous faire part de ce fait qui prouve que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X veut imposer un droit exclusif qu'elle n'a pas.

Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes.

Soyez assuré de mes prières au saint Autel.

Abbé Philippe GUÉPIN





6 janvier 2012

6^e centenaire

de la naissance de

sainte Jeanne d'Arc

2012, ANNÉE JEANNE D'ARC

Prière des Francs

Dieu Tout-puissant et Éternel, qui pour servir d'instrument à Votre divine volonté dans le monde, et pour le triomphe et la défense de Votre Sainte Église, avez établi l'empire des Francs, éclairez toujours et partout leurs fils de Vos divines lumières, afin qu'ils voient ce qu'ils doivent faire pour établir Votre règne dans le monde et que, persévérant dans la charité et dans la force, ils réalisent ce qu'ils auront vu devoir faire. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ Roi de France.

AINSI-SOIT-IL

ESR : 05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

l'image sera imprimée en couleur

2012 ANNÉE JEANNE D'ARC

Prions tout 2011, la prière des Francs

Ci-joint un exemplaire

Mais **distribuez, diffusez** cette image :

10 exemplaires franco : 3 €

100 exemplaires franco : 25 €

1000 exemplaires franco : 225 €

A commander, chèque joint, à Ed. Saint-Rémi,
BP 80 – 33410 Cadillac

LES PRÉCURSEURS DE LA FRANC-MAÇONNERIE

AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE

par **CLAUDIO-JANNET**, 1887

I. LES TRADITIONS MANICHÉENNES ET TEMPLIÈRES.

Le rôle considérable qu'a eu la Maçonnerie dans la préparation de la Révolution française et dans sa propagation à travers le monde est un fait acquis aujourd'hui à l'histoire. Non seulement les loges ont été les foyers d'où se sont répandues dans les classes lettrées les idées antireligieuses et antisociales des *Philosophes* ; mais encore elles ont fourni des centres de formation et des éléments de recrutement aux nombreuses sociétés secrètes, qui ont fait avorter le mouvement de réforme nationale et amené l'explosion révolutionnaire.¹

Un autre problème historique fort intéressant est celui des origines de cette étrange société, qui se manifeste pour la première fois à Londres en 1717, mais qui prend dans peu d'années une prodigieuse extension et apparaît dès la première heure avec tout le programme doctrinal dont le XVIII^e siècle allait voir la réalisation.

Elle avait évidemment des racines dans le passé.

On a cherché son origine dans la tradition du gnosticisme, qui a traversé tout le moyen âge, où elle se manifesta par l'hérésie manichéenne des Albigeois et finit par s'emparer du puissant ordre du Temple. Les procès-verbaux des instructions dirigées contre les Templiers constatent chez eux des pratiques et des doctrines, dont l'identité avec les rites et les enseignements des hauts grades du XVII^e siècle est frappante. Weishaupt et tous les

¹ A toutes les preuves qu'a réunies le P. Deschamps dans son grand ouvrage *les Sociétés secrètes et la Société*, (6^e édition 1882. Séguin à Avignon et Ondin à Paris., réédité et disponible aux éditions Saint-Remi depuis 2008) liv. II, chap. IV, V, VI, et liv. III, chap. I et II, nous ajouterons le plan élaboré par Mirabeau en 1776 dans le *Mémoire du frère Arcefilas sur un ordre secret à établir au sein de la franc-maçonnerie*. Ce mémoire a d'abord paru dans les *Mémoires de Mirabeau* par Lucas de Montigny, et a été reproduit en 1882 dans la Revue *la Révolution française*. Il met à nu le complot révolutionnaire et les moyens d'action qu'il trouvait dans les loges, où alors tant d'honnêtes gens étaient exploités par d'habiles meneurs.

esprits supérieurs de la secte n'ont cessé de recommander l'étude des doctrines gnostiques à ceux qui voulaient avancer dans la science maçonnique. S'appuyant sur ces rapprochements, Barruel et le P. Deschamps ont regardé les Manichéens et les Templiers comme les ancêtres des francs-maçons modernes. Ils eussent pu encore invoquer à l'appui de leur thèse l'existence en Orient jusqu'à nos jours de la grande secte des Ismaéliens¹, qui date des premiers siècles du moyen âge, et qui, après avoir bouleversé tout le monde de l'Islam et avoir pénétré les Templiers, conserve encore actuellement une organisation hiérarchique, des procédés de propagande et une doctrine absolument analogue à celle de la maçonnerie européenne.

La filiation doctrinale est incontestable. En est-il de même de la filiation historique ?

Ce qui rend la question douteuse, c'est qu'on n'a pas constaté authentiquement jusqu'ici la pratique de hauts grades aux rites Templiers avant le milieu du XVIII^e siècle. C'est vers 1750 seulement qu'ils sont propagés en France, en Allemagne, et l'on a fabriqué à cette époque quantité de faux documents pour accréditer l'origine antique de ces nouveaux systèmes maçonniques.² Or les

¹ Voir à la fin de ce travail l'appendice n° 1 sur la secte des Ismaéliens.

² Parmi ces documents apocryphes, nous rappellerons seulement la charte de transmission des pouvoirs de Larmenius, prétendu successeur de Jacques Mollay, publiée par Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, 2^e édit., t. II, p. 399 et suiv ; le *Leviticon* ou exposé des principes fondamentaux de la doctrine des chrétiens primitifs, Paris, in-8°, 1831 ; *Die geheimstatuten des Ordens der Tempelherren nach der Abschrift eines vorgeblich im Vatikanischen Archive befindlichen Manuscriptes* herausgegeben von Dr Merzdorf, in-8°, Halle, 1877. La fausseté de ces documents a été absolument démontrée par le docteur Hans Prutz dans son important ouvrage *Geheimlehre und geheimstatuten des Tempelherren Ordens*, in-8°, Berlin, 1879. Sur la formation des hauts grades, l'ouvrage le plus sûr est *Die entstehung der Rittergrade in der Freimaurerei um die Mitte des XVIII Jahrhunderts nach den ältesten freimaurerischen Hand und Druckschriften* bearbeitet von Br. : G. A. Schiffmann, in 8°, Leipzig, 1882.

Dès leur fondation, les francs-maçons avaient cherché à se rattacher aux anciens ordres militaires du moyen âge. « Les frères dans les pays étrangers, dit Anderson dans le *Livre des Constitutions*, édit. de 1723, p. 82, ont ainsi découvert que la plupart des anciens ordres nobles et sociétés maçonniques ont tiré leurs

L'ORGUEIL MAÇONNIQUE OU L'ÉQUERRE VOULANT ÉCLIPSER LA CROIX

Un de nos abonnés nous a transmis des documents du plus grand intérêt sur l'influence de la Franc-Maçonnerie dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, régions où l'influence socialiste est prépondérante.

En ce qui concerne les Landes, on retrouve un vieux fonds radical-socialiste bien cheillé depuis le début du XX^e siècle, suite aux problèmes suscités par le « **métayage** » qui fournira de l'eau au moulin de nos ennemis...

Or, le parti **radical-socialiste** – tout comme la **SFIO** et le **Parti Socialiste** d'aujourd'hui¹ – a toujours été **un bastion de la franc-maçonnerie**, bastion dont « on » exigea il y a quelques années le sabordage parce qu'il avait accompli l'œuvre pour laquelle il avait été créé. Les frères radical-socialistes se sont exécutés avec la plus extrême célérité et ont retrouvé aussitôt d'autres places dans les sinécures que la Secte réserve à ses adeptes les plus fidèles...

La Franc-Maçonnerie tient solidement les Pyrénées Atlantiques et les Landes² depuis plus d'un siècle, imprégnant la vie locale de ses principes socialistes pétris d'anticléricalisme à la 1905. On dit même que le jour où fut promulgué cette loi infâme, attentatoire à la constitution divine de la France³ – la loi de séparation de l'Église et de l'État – le ministre des colonies de l'époque, **Milliès-Lacroix**, dansa sur l'autel de la cathédrale de Dax !... Encore un exemple de la plus exquise tolérance maçonnique, vous en conviendrez...

¹ La manifestation ostensible de la « rose », à partir de l'élection à la présidence de François Mitterrand – membre du Comité des 300 [Cf : *John Coleman : « Conspirator's Hierarchy »*] et son adoption en tant qu'emblème du PS dénote une influence rose+croix, outre la traditionnelle influence maçonnique.

² Voir *La Franc-Maçonnerie dans les Landes*, d'Alain Pécastaing (BE Editions, 2007).

³ Voir les ouvrages du Marquis de la Franquerie, entre autres.

Actuellement, les obédiences foisonnent dans les Landes : Grand Orient, Grande Loge, GLNF, Droit Humain. Sans compter, d'après notre informateur, un certain centre discret où seraient initiés un grand nombre de dignitaires du Sud-Ouest de la France, d'un triangle Bayonne-Bordeaux-Toulouse¹.

Le Conseil Général des Landes est dirigé, tenu de main de maître, par un ancien ministre socialiste affilié, ou ex-affilié d'après ses dires, à la **Grande Loge de France**, notre « dear Henry » national... Ce qui nous amène à vous entretenir d'une symbolique très explicite – *pour qui sait observer* – et relative au nouveau « logo » du Conseil Général des Landes dont vous avez ci-après la reproduction² :



L'explication officielle, tirée du magazine gratuit du Conseil Général – distribué dans toutes les boîtes aux lettres du département – tient en quelques lignes : « *Les Landes, c'est plus grand, c'est XL. Un nouveau logo pour les Landes. Le plus grand département de France prend une nouvelle dimension. Les Landes, le Département XL.* » !

¹ Ce « centre » serait sis « Chemin d'Aurus », à Saint-Paul-lès-Dax, nous assure notre informateur.

² La mode est non seulement à refaire tout les logos dans un sens ésotérique où les triangles et les équerres sont légions mais aussi à éliminer de plus en plus les armoiries et blasons traditionnels qui fleurent trop l'Ancienne France. Foin de l'Héraldique et vive la symbolique maçonnique !!! Combien de villes de France ont ainsi refait leur blason dans ce sens ...

POLÉMIQUE AUTOUR DE SAINTE JEANNE D'ARC

*Tout le mal dépend de nous, prêtres...
Si tous étaient enflammés d'un zèle d'amour,
bientôt la terre entière serait catholique.*

Saint Pie X, au chanoine Thellier de Poncheville
(*La Croix de Paris*, 26 mai 1904).

*Si tous les chrétiens priaient pour les prêtres autant qu'ils les dénigrent,
ceux-ci seraient tous saints.* Un évêque de France.

Dans le numéro 19 de *La Voix des Francs*, nous avons mis en cause le dernier biographe de sainte Jeanne d'Arc, M. l'abbé Rioult qui vient de publier aux Editions Clovis, un ouvrage de 650 pages, consacré à notre sainte.

Et nous écrivions :

(...) l'abbé Olivier Rioult, qui dans son livre Jeanne d'Arc, Histoire d'une âme, (livre intéressant car il contient de très belles pages sur l'âme de Jeanne d'Arc), passe, lui aussi, à côté du message essentiel et primordial de Jeanne. Nous reparlerons plus longuement de ce livre ultérieurement. Précisons dès maintenant qu'il ne cite pas une seule fois nos deux auteurs (il s'agissait du R.P. Ayroles et de Mgr Delassus). Les connaît-il ? Cette omission nous permettra d'expliquer pourquoi le R.P. Ayroles et Mgr Delassus sont si importants¹.

Courtoisement, nous lui avons envoyé un exemplaire de ce numéro. Nous attendions une réponse qui ne tarda pas à venir. La voici :

¹ Preuve que notre abbé ne connaît pas le R.P. Ayroles : quelques lignes plus haut nous avons relevé ce détail important : (...) *La Vraie Jeanne d'Arc*, qui comprend les cinq tomes de ce titre (et non quatre comme l'annonce l'abbé Rioult, p. 645, dans son livre).

De plus dans sa bibliographie, l'abbé ne cite pas le résumé de l'œuvre du Père, le si passionnant, *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, qui, parmi TOUS les livres sur sainte Jeanne d'Arc DOIT être lu en PREMIER. En le découvrant nos lecteurs partageront notre jugement.